



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 26 septembre 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

391/26-09-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier,
M. Pierre St-Onge :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Emprunt temporaire de 2 650 000,00 \$ dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 165
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

392/26-09-11

EMPRUNT TEMPORAIRE DE 2 650 000,00 \$ DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la trésorière soit autorisée à emprunter temporairement de la Caisse Desjardins de la Rouge un montant de 2 650 000,00 \$ jusqu'au financement permanent du règlement d'emprunt numéro 165, au taux variable en vigueur pour une période n'excédant pas douze (12) mois.

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer le billet pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011

Période de questions

En l'absence de public, aucune question n'est adressée au Conseil municipal.

393/26-09-11

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h34.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge